

**Anthropologie sociale et pêche artisanale.
Le cas des artisans-pêcheurs de St-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon)**

ALIETTE GEISTDOERFER

**SOCIAL ANTHROPOLOGY AND SMALL-SCALE FISHERIES. THE EXAMPLE OF
THE FISHERMEN OF ST-PIERRE (A FRENCH ISLAND OFF THE CANADIAN COAST)**

ABSTRACT

The coastal fishermen of St-Pierre have used the same fishing equipment for almost a century (with the exception of boat engines). There are many reasons for the decline in coastal cod fishing - natural, economic and cultural. During the last twenty years cod have almost disappeared from the islands; the various fishing companies (established since 1950) are not interested in the production of small-scale fisheries, nor in the future of coastal fishermen. The politicians and managers, however, continue to predict a prosperous future for the coastal fishing industry. Subsidies are handed out to the fishermen of St-Pierre to persuade them to try long-liners, dredger-boats, etc., but there are many examples of these attempts ending in failure. This destroys important components of St-Pierre's maritime culture.

**1. SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :
POSTE AVANCÉ POUR LA GRANDE PÊCHE MÉTROPOLITAINE**

La réoccupation de St-Pierre-et-Miquelon en 1816 par les Français et par la France, car c'est le gouvernement qui rend possible cette réinstallation, n'a qu'une fonction, les représentants des ministères intéressés et tous ceux qui, déjà, écrivent sur St-Pierre-et-Miquelon le déclarent : créer, au Canada, un poste avancé pour la Grande Pêche métropolitaine de la morue, laquelle étant la première école de formation des marins de guerre, sera d'autant plus aidée par le gouvernement.

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. II : 699-707.

La Grande Pêche métropolitaine de la morue est pratiquée le long du French Shore (jusqu'en 1904) et sur les grands bancs de Terre-Neuve et dans le Golfe St-Laurent ; St-Pierre-et-Miquelon devient le port d'approvisionnement, de réparation, d'hivernage, et «une usine à morue salée». La morue débarquée à St-Pierre y sera séchée, entreposée, puis vendue directement ou réembarquée pour la France d'où elle sera exportée

A St-Pierre, parallèlement, se développe une pêche locale sur les grands bancs, mais les quelques armateurs qui arment à partir de St-Pierre ne gréent que de petites unités et cette flottille ne comptera jamais plus d'une quarantaine de goélettes.

Les habitants de St-Pierre-et-Miquelon, en partie d'anciens Saint-Pierrais rentrés «au pays», vont s'installer pour vivre définitivement sur leurs îles St-Pierre, Miquelon, et l'Île-aux-Chiens. Ces îliens construisent, cultivent ce qui peut être exploité comme terre à St-Pierre, Langlade et Miquelon, et vont pratiquer la «petite pêche» de la morue, autour de l'archipel, le long du French Shore ; «petite pêche» de la boîte pour eux et les goélettes ; «petite pêche» de la morue pour la saler et la sécher et la vendre aux commerçants locaux. Ils s'organisent familialement : équipages et équipes à terre pour travailler le poisson.

Le gouvernement français, durant cette période 1816-1900, va aider financièrement l'administration saint-pierraise pour créer ce port, cette «usine à morue», va aider - primes de différentes natures - la Grande Pêche métropolitaine, mais peu ou pas la pêche locale sur les bancs ou côtière. En 1900, l'archipel, alors peuplé de près de quatre mille habitants permanents, connaît une «crise économique» qui va se poursuivre sous différentes formes jusqu'à aujourd'hui.

2. ST-PIERRE-ET-MIQUELON PORT DE PÊCHE CÔTIÈRE : UNE CRISE ÉCONOMIQUE

La Grande Pêche métropolitaine se mécanise - chalutiers à vapeur - et donc s'autonomise par rapport au port de St-Pierre. Le poisson est salé à bord et peut être remonté en métropole rapidement : ne sont plus nécessaires qu'un port charbonnier, d'avitaillement et de réparation, c'est à Terre-Neuve, que la flotte va pour différentes raisons financières, techniques souvent, aborder. L'armement local de pêche sur les bancs ne peut se maintenir, car il ne peut concurrencer cette flottille qui se modernisera et donc il disparaît, faute déjà d'investissements locaux. A St-Pierre-et-Miquelon, une seule activité de production se poursuit, la «petite pêche» de la morue, autour de l'archipel (le droit de pêche sur le French Shore est perdu en 1904) et le long de la côte sud-est de Terre-Neuve. Cette petite pêche, qui occupe en 1900 près de six cents pêcheurs, et donc presque autant de femmes et d'enfants à terre dans les entreprises familiales.

Activité commerciale qui alimente le marché local, détenu désormais par quelques commerçants encore «étrangers» (métropolitains) qui exportent cette morue salée, salée séchée en Amérique du Sud, parfois en Europe. Le port de St-Pierre ne conserve plus qu'une faible activité de port d'avitaillement, d'escale pour les chalutiers étrangers : allemands, espagnols, portugais... qui viennent pêcher sur les Grands Bancs.

Cette crise n'est que la conclusion logique de la récréation de St-Pierre-et-Miquelon, qui ne fut pas réoccupé en 1816, pour que des familles s'installent, exploitent la terre et la mer, elles furent toujours aidées «hypocritement» et souvent mal traitées (FILLEAU, 1859 ; RIBAUT, 1968) ; St-Pierre-et-Miquelon fut équipé pour participer au développement de l'armement privé métropolitain à la Grande Pêche et était une colonie entièrement, à cette époque-là, «entre les mains» de la France et des armateurs.

Ayant perdu sa fonction économique et politique, quelle mutation peuvent connaître l'archipel et ses habitants ? Aucune «richesse» exploitable : canne-à-sucre, mines...que peuvent faire les autres mille habitants que la France ne peut rapatrier «d'office» ? La pêche, mais uniquement la pêche côtière. Durant cinquante ans - 1900 à

1954 - St-Pierre-et-Miquelon ne va développer aucune pêche hauturière ou semi-hauturière et la pêche côtière va stagner techniquement ⁽¹⁾ et économiquement. La pêche métropolitaine ne connaîtra ainsi aucune concurrence.

3. LA PÊCHE HAUTURIÈRE SAINT-PIERRAISE DE 1964 À AUJOURD'HUI

Après bien des essais de pêche hauturière, essais malheureux, en 1954 une compagnie locale, la SPEC ⁽²⁾ se crée. Elle achète trois chalutiers et ouvre une petite usine de préparation et de congélation du poisson. Il n'est pas de notre propos ici d'expliquer pourquoi cette compagnie saint-pierraise fait faillite et pourquoi elle est rachetée en 1972 par une société métropolitaine qui elle ne fera jamais faillite ! Interpêche (filiale de la C^{ie} «La Caennaise») modernise l'usine, et acquiert trois nouveaux chalutiers qui vont travailler jusqu'à aujourd'hui, armés par des Saint-Pierrais, mais aussi par quelques marins métropolitains.

Le «poisson» des «petits pêcheurs» ne pourra plus concurrencer la morue des chalutiers et peu à peu la pêche en doris est abandonnée au profit des emplois à terre qui se développent au moment de la départementalisation en 1978. D'années en années, le nombre des doris armés diminue (1900 : 465 Doris, 1920 : 310, 1940 : 176, 1960 : 67, 1980 : 36), mais on continue à «raconter» que la «petite pêche» est un avenir ! La «petite pêche» l'est d'autant moins qu'un fait objectif est connu de tous - depuis dix ans - les bancs de morues autour de St-Pierre-et-Miquelon et même de Terre-Neuve sont, d'une part, constitués d'individus plus petits et, d'autre part, d'une très faible densité. Scientifique cette constatation ne l'est pas puisque aucune étude (état des lieux) n'a été réalisée par les chercheurs biologistes locaux qui, depuis plusieurs années, se consacrent à l'étude des populations des bancs et à celle de l'encornet.

En 1989, St-Pierre redevient ce pourquoi il fut réaménagé en 1816 : un poste avancé pour la grande pêche métropolitaine (pour ce qu'il en reste). L'usine de poisson depuis 1972 appartient à une compagnie métropolitaine (depuis 1988 la SNPL) ⁽³⁾. Deux des quatre nouveaux chalutiers saint-pierrais embarquent des équipages métropolitains.

Une pêche hauturière, qui alimente une usine métropolitaine de transformation du poisson, contrôlées toutes deux par les aides financières métropolitaines, occupent une cinquantaine de marins et quatre vingt ouvriers. Le développement de cette pêche ne se fait qu'indépendamment des pêcheurs côtiers. Alors qu'à Terre-Neuve, la flotte côtière a été, à temps, modernisée pour que demeure une population de pêcheurs, à St-Pierre, on oublie dans les faits les pêcheurs côtiers pour n'en parler que dans les discours, les rapports, les articles de journaux, les utilisant comme des alibis politiques et culturels.

4. LA SOCIÉTÉ SAINT-PIERRAISE

De 1816 aux années 1930, la bourgeoisie - armateurs, commerçants, entrepreneurs et fonctionnaires - réunissent des métropolitains. une famille - celle des Legasse - va acquérir des pouvoirs multiples, économiques (armement, commerce), politiques (représentant de l'archipel en métropole) et religieux. Ne sachant pas prendre en main le commerce des alcools entre 1921 et 1933, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, ce sont des îliens, certains

⁽¹⁾ Seule modernisation - l'utilisation généralisée des moteurs dans les doris en 1910-1920.

⁽²⁾ Société de Pêche et de Congélation, qui ne recevra la morue salée des pêcheurs côtiers que quelques années ; les «petits pêcheurs» ensuite durent livrer leur morue fraîche - vidée.

⁽³⁾ La Société Navale de Pêche au Large, Bordeaux.

enrichis par ce commerce qui, peu à peu, vont renverser ce pouvoir local. Comme l'écrit R. BÉCHET, désormais les Saint-Pierrais vont être «exploités par des Saint-Pierrais».

Les métropolitains vont remplir les fonctions administratives, plus particulièrement celles de cadre administratif et devenir, pour la plupart, les collaborateurs indispensables dans l'accès aux pouvoirs économiques et politiques, des nouveaux «boss». Ces «bourgeois» vont acquérir d'abord les moyens techniques et sociaux du contrôle de l'économie locale : moyens de transformations de la morue, marchés du poisson, moyens de transports (maritimes et aériens), moyens de distribution des biens de consommation (de l'alimentation au charbon, puis à l'essence...) et, en 1954, des chalutiers - moyens de production halieutique. Jusqu'alors, la seule production, celle de la morue salée, était pratiquée par les pêcheurs côtiers qui possédaient leurs doris et leurs agrès : grément rudimentaire.

Après la Seconde Guerre mondiale, ces liens vont acquérir et cumuler les pouvoirs (Mairie, Assemblée Nationale, Conseil Général...) politiques et économiques locaux. L'administration, le politique, l'économie, le religieux sont entre les mains d'une bourgeoisie locale et métropolitaine qui va piloter en partie la vie sur l'archipel ; en partie, car il ne faut pas oublier que St-Pierre-et-Miquelon est une «colonie» française qui va continuer à être gouvernée par la métropole qui va devoir co-gouverner avec le pouvoir local, et une population qui, après la guerre de 1914, s'est stabilisée, développée, organisée», sans que soit modifié quant à leurs principes les rapports d'interdépendances.

Si la méthode anthropologique permet d'analyser les rapports sociaux et les systèmes de représentations sociales, elle va, tel est notre propos, permettre de comprendre comment la survie symbolique d'une activité, d'une communauté, celle des «petits pêcheurs» peut être nécessaire pour la faire disparaître de l'échiquier social et économique, et cela sans que l'ordre social soit bouleversé ; comment St-Pierre-et-Miquelon redevient, en 1989, une très modeste base avancée de ce qui «reste» de la Grande Pêche métropolitaine. Un programme économique et social jamais ou rarement évoqué officiellement fut appliqué, sans que la population saint-pierraise et miquelonnaise puisse jamais le lire / le voir. Au contraire, cette application s'est fait de manière d'autant plus efficace qu'elle n'était pas apparente.

- L'archipel St-Pierre-et-Miquelon ne deviendra pas un port de pêche concurrent des ports de pêche métropolitains.

- C'est la bourgeoisie locale, qui ne peut être mise en cause, qui applique, qui en est l'agent et parallèlement la défense «symbolique» de la pêche, de la petite pêche, des petits pêcheurs.

En effet, que lit-on : «qu'économiquement et politiquement il est nécessaire de liquider la pêche». Au contraire, de 1910 à aujourd'hui, sous des formes variées, écrits, discours, rapports officiels ou non... des auteurs d'origines professionnelles différentes, saint-pierrais et métropolitains, démontrent et affirment : la pêche, et parfois plus particulièrement la pêche côtière, est une activité qui va permettre la relève économique et sociale de l'archipel ; et va être proposé un nombre considérable⁽⁴⁾ de solutions à la «crise» ; Saint-Pierre, - pays immortalisé par les liens eux-mêmes et par les métropolitains - par la pêche de la morue en doris.

Que voit-on ? Les pouvoirs locaux et métropolitains vont mettre en place, durant près de cinquante ans, un nombre «incalculable» d'innovations techniques, de transformations économiques... qui «vont», cela est écrit et déclaré, permettre la «reprise», la «relance» de la vie économique à St-Pierre-et-Miquelon. On assiste à la mise en échec de tous ces projets : ces projets, sous différentes formes, comportaient ces causes de l'échec, alors que celles-ci ne vont être supportées que par des mises en accusation fallacieuses des petits pêcheurs, de la métropole, etc.

«Les solutions de relance» de la pêche ont rempli une double fonction symbolique :

⁽⁴⁾ Cette communication est un des éléments d'une étude anthropologique que j'achève sur la communauté des pêcheurs côtiers de St-Pierre ; les matériaux dont je parle sont présentés dans cet ouvrage.

- représenter la volonté de la « bourgeoisie » locale et de la métropole de développer la pêche, seule activité reconnue capable à St-Pierre-et-Miquelon de relancer une vie économique ;
- représenter les petits pêcheurs comme la cause des échecs, des solutions ; incapables qu'ils sont d'innover, etc...

5. LA RELANCE À ST-PIERRE-ET-MIQUELON : UN ÉCHEC SOCIAL

Durant près de cinquante ans, 1920-1987, exception faite du commerce de l'alcool avec les fraudeurs américains qui va durant treize ans rendre à St-Pierre et Miquelon une activité perdue, qu'elles soient terriennes - élevages de visons, quarantines -... ou maritimes, toutes les transformations techniques et économiques avortent plus ou moins rapidement.

De ces fameuses solutions ⁽⁵⁾, nous pouvons citer les plus « scandaleuses » - le « frigo » 1920 (inutile), l'agrandissement du port de St-Pierre 1937, les essais manqués de chalutiers à vapeur, l'aquaculture à Miquelon, la pêche à la coquille St-Jacques, les « longs liners, plus récemment. Ces « solutions », la construction du « frigo », des nouveaux quais, ont occasionné de très lourdes dépenses prises en charge par le territoire, aidé largement, par la métropole et différents fonds d'intervention, mais ils n'arrêtent pas le déclin de la pêche côtière, ils maintiennent l'économie de l'archipel dans un état de crise organisée.

Plusieurs des solutions proposées et appliquées vont demander aux pêcheurs de modifier brusquement des pratiques dont certaines sont le fondement même de leur organisation sociale, par exemple - le doris - qui est aussi un des éléments d'identification des pêcheurs saint-pierrais. On pourrait presque dire qu'un petit pêcheur saint-pierrais sans son doris n'est plus saint-pierrais. Ceci n'est pas pour défendre la stagnation technique au nom du culturel, ceci pour faire remarquer que, ni à St-Pierre, ni ailleurs, il est possible de ne pas prendre en considération une des affirmations fondamentales de l'anthropologie sociale, à savoir, qu'une pratique, un objet peut remplir de multiples fonctions techniques, sociales, symboliques et qu'avec les autres pratiques, autres objets, forme des « systèmes » ou des « ensembles » ⁽⁶⁾ dont il n'est pas possible de modifier la structure sans tenir compte des effets sur les autres systèmes, à savoir l'organisation, voire la survie de la communauté.

L'anthropologie peut expliquer aussi la constitution de ces « ensembles » et, par exemple, analyser pourquoi à St-Pierre c'était vouloir l'échec qu'imposer aux pêcheurs des bateaux, - « les 45 pieds » - originaires de Nouvelle-Ecosse alors que le doris est, pour ces pêcheurs, plus qu'un outil - un élément fondamental, non seulement de leur « système » technique et économique : il est quasiment construit par eux, il leur appartient, coûte peu à l'achat et en réparation, mais aussi de leur existence, puisqu'il est le moyen d'exprimer leur particularité : ils ont été élevés, « domptés » sur un doris, ils y passent les deux tiers de leur vie, ils l'utilisent en totale sécurité ⁽⁷⁾, il est bien l'image de leur vie de pêcheur saint-pierrais.

Voici dix ans, les Saint-Pierrais ont abandonné « la ligne à main », engin traditionnel, pour « la mitraille ». Aux Iles de la Madeleine, les pêcheurs côtiers ont en quelques années remplacé leurs bateaux traditionnels par des « 45 pieds » modernes, aisément, et au contraire ils n'ont jamais voulu utiliser d'autres casiers à homards que ceux en bois qu'ils fabriquent eux-mêmes. Ici, le bateau, le doris, est un élément fondamental d'identification sociale, là c'est « la cage », engin de pêche. Chaque société s'identifie grâce à des éléments différents qu'il s'agit de reconnaître.

⁽⁵⁾ Fameuses... car certaines « solutions » ou essais techniques vont rester bien vivants dans la mémoire des pêcheurs, être même l'objet d'histoires : par exemple le navire coquillier pour les essais de pêche de la coquille St-Jacques sur le banc de St-Pierre, lequel ne sortit que deux fois, l'une pour avoir des avaries du moteur, l'autre pour perdre ses dragues !

⁽⁶⁾ Systèmes techniques - systèmes sociaux, cf. la revue *Techniques et Culture*, CNRS, Paris, dix numéros publiés depuis 1983.

⁽⁷⁾ Le doris est reconnu comme étant une petite embarcation réunissant les meilleures conditions de navigation ; elle reste l'image des pêcheurs sauvés sur les bancs grâce à leur doris qui résiste à la houle, à la tempête.

Des armateurs locaux et l'Administration Maritime, à la veille de la Seconde Guerre mondiale voulurent, afin de relancer le commerce du poisson à St-Pierre, armer des chalutiers et embarquer des St-Pierrais pour pratiquer cette pêche hauturière. Ce ne furent que des essais et les Saint-Pierrais restèrent pêcheurs côtiers. Quand, en 1951, la première société de pêche saint-pierraise achète plusieurs chalutiers, elle doit engager des pêcheurs métropolitains pour compléter les équipages, comme aujourd'hui ceux des deux derniers chalutiers arrivés, le «Marmouset» et la «Bretagne». On ne transforme pas, par l'effet du St-Esprit, un pêcheur côtier qui sort en mer une douzaine d'heures et voit la terre de son doris constamment, en un pêcheur hauturier et si cela n'a pas lieu on ne les accuse pas de ne pas «vouloir» «évoluer».

Au XIX^{ème} siècle, jusqu'à la disparition de la pêche sur les bancs, à partir de St-Pierre, jamais un St-Pierrais ne fut embarqué sur les goélettes. Le ministère de la Marine n'octroyant les «primes à l'embarquement» des pêcheurs que si ceux-ci étaient métropolitains, c'est-à-dire de futurs marins de guerre ... Les Saint-Pierrais, étant exemptés du service militaire et donc inutiles pour la métropole, ne se consacrèrent pas à la petite pêche «par goût» mais bien par obligation.

Quand en 1933, le commerce des alcools sur l'archipel prit fin, que des essais de pêche hauturière furent entrepris, la métropole et les autorités locales n'auraient-elles pas pu utiliser cette main d'oeuvre, jeune, et sans emploi, comme cela fut fait à Terre-Neuve et sur le littoral métropolitain, mettre en place une école d'apprentissage et ainsi créer des équipages pour la pêche hauturière et semi-hauturière (deux jours de marée) ?

Une réelle évolution sociale aurait pu avoir lieu au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, elle avorta entre 1954 et 1972, faillite de la SPEC. La mutation aura lieu en 1972, quand une compagnie métropolitaine, aidée financièrement par le territoire et la métropole, met en place une petite flottille hauturière et rénove l'usine de transformation. Mutation économique mais pas mutation sociale car les «petits pêcheurs» ont «disparu», reconvertis à terre, en passe d'aller à la retraite, au chômage.

6. RELANCE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ?

L'économie saint-pierraise sauvée par les activités martimes ?

Il n'est pas possible de multiplier les exemples. Ceux-ci permettent de mettre en évidence, d'une part, que ces solutions ont toutes échoué, car elles n'avaient pas pour fonction de réussir - soit de passer d'une pêche côtière, par exemple à une pêche semi-hauturière pour permettre à une communauté de se transformer -. Aucun moyen n'a été donné aux Saint-Pierrais pour qu'ils prennent en charge eux-mêmes ces transformations, cette évolution, à savoir : l'éducation, les moyens financiers, l'information technique et économique. Les solutions de relance, dont nous n'avons cité que deux exemples, ont pour principale fonction, de maintenir une population, comme en 1816, mais dans d'autres conditions, de la maintenir dépendante des pouvoirs économiques, politiques locaux et métropolitains. Ces «solutions» sont inscrites dans un système halieutique, insulaire et colonial ; la seule opération «réussie» l'installation d'une compagnie métropolitaine.

Alors qu'aucune mutation sociale n'a été rendue possible, ce sont cependant les petits pêcheurs qui sont aujourd'hui mis en accusation : ils sont rendus responsables des échecs de modernisation car «trop conservateurs», «individualistes», voire «paresseux». Ils préféreraient être payés à ne rien faire, recevoir les subventions plutôt que d'aller en mer à bord des long-liners modernes... à bord des chalutiers. Qui subventionne la pêche côtière depuis plus de 100 ans ? La métropole n'aide cette activité qu'à la demande du territoire, «aides de survie» (primes d'hivernage) ou pour mettre en place ces «fameuses solutions». Il n'y eut jamais d'aide en vue de transformer pêche et pêcheurs collectivement.

7. UNE SOCIÉTÉ INSULAIRE EN SURVIE DÉPENDANTS OBLIGÉS, DÉPENDANTS VOLONTAIRES

Les îliens, en effet, d'hier à aujourd'hui et tout particulièrement «les petits pêcheurs», sont en droit de réclamer le paiement de leur dépendance et cela au nom de la survie et au nom de la citoyenneté française.

Les relations qui unissent les îliens aux représentants des pouvoirs économiques et politiques sont des relations d'interdépendance. Si les pêcheurs, plus particulièrement, étaient jadis dépendants des armateurs, aujourd'hui des commerçants, à cette dépendance deux limites : l'une permanente, celle de l'insularité et de la survie. Il faut tenir compte, en étudiant les phénomènes sociaux saint-pierrais, particulièrement ces relations de dépendance, qu'ils sont marqués par une des caractéristiques locales - l'insularité. Pratiques et comportements connaissent des limites différentes de celles qu'ils peuvent avoir sur le continent, ici celles de la survie. Si autrefois le gouvernement français a pu obliger le gouverneur de St-Pierre à renvoyer une partie des îliens (fin du XVIII^{ème} siècle) hors de l'archipel, aujourd'hui cela n'est plus possible ; il y a donc obligation de permettre aux îliens de vivre dans des conditions «normales».

L'autre limite circonstancielle : jadis il fallait maintenir localement une main-d'oeuvre en état de travailler ; aujourd'hui il s'agit de la maintenir en état de consommer et de voter.

Il est possible de maintenir des communautés dans un état de pauvreté, d'en abrégé l'espérance de vie (usure physique, accidents...), mais il est impossible de ne pas donner des conditions de survie. Pour cela, dès la réoccupation de l'archipel en 1816, la métropole a dû octroyer des subventions pour permettre aux habitants de survivre. Il faut aussi tenir compte de ce que l'archipel ne présente pratiquement aucune ressource naturelle en quantité suffisante pour nourrir une population même peu importante.

Ainsi, de 1816 à nos jours, la métropole ne cessera pas de financer l'archipel et ses habitants, pour en permettre la survie dans des conditions sociales données.

L'anthropologie peut constater que les sommes octroyées à St-Pierre-et-Miquelon ne sont pas plus importantes que celles qu'une région littorale recevrait, mais elle peut comprendre comment cette pratique a particularisé la vie des îliens car elle est traditionnelle, généralisée : elle est devenue une règle sociale.

Si au XIX^{ème} siècle cette aide métropolitaine est obtenue pour maintenir une population, peu à peu celle-ci prendra des formes très variées et sera demandée par bien des catégories sociales. Un «on dit» à St Pierre : «rien ne se fait sans aide» ! Ces aides participent au maintien de l'ordre social, lequel a connu diverses rudes épreuves (grèves, manifestations, etc.), compensent l'absence d'emplois, l'absence d'investissements locaux et permettent le développement du commerce local. L'ensemble des îliens est assisté quelque soit sa situation sociale. La métropole n'a pas mis en place une politique de redressement économique et sociale, car celle-ci aurait pu à certaines époques concurrencer les intérêts des armements métropolitains et aurait pu modifier la situation sociale locale, elle dut «aider» l'archipel, comme celui-ci se doit «d'aider» ses habitants.

Ainsi, il est évident que la survie de la communauté des «petits pêcheurs» a été due à un rééquilibrage constant, renouvelé, dans une relation d'interdépendance établie entre eux et les «bourgeois» (et la métropole) depuis le début du XX^{ème} siècle, sous des formes qui varient. Les petits pêcheurs vont être dépendants (employés et clients) de ceux qui seront les entrepreneurs «économiques et politiques» locaux, mais régulièrement ils vont rééquilibrer en leur faveur cette relation en faisant fonctionner relations familiales et politiques et le statut de Saint-Pierrais - îliens - mais toujours de manière à ce que soit maintenue une inégalité sociale.

La mise en évidence des conditions sociales, économiques, culturelles, voire des conflits, oblige à tenir compte, à toutes les échelles adoptées pour l'étude, des dimensions politiques qui, aujourd'hui, sont essentielles à connaître pour comprendre la pêche artisanale, où que ce soit, car elle est un enjeu politique et économique de plus en plus important.

L'anthropologie, connaissance scientifique des sociétés, ne porte pas de jugements, moraux, sociaux, économiques, politiques. Quand un économiste écrit que les pêcheurs artisans, aujourd'hui, à St-Pierre, ne sont pas «rentables», car ils ne désirent pas développer leur effort de pêche... l'anthropologie explique le pourquoi de ce comportement sans le juger «négatif», car l'anthropologie n'applique pas sur les sociétés qu'elle étudie des grilles d'étude pré-établies. La «rentabilité», que ces pêcheurs ne recherchent pas, est définie par un certain système économique dont on peut discuter l'application puisque, dans ce cas, il est une des causes de la diminution d'un groupe professionnel, de la régression d'une culture maritime originale, disparition non tragique puisque la vie des îliens n'est pas mise en cause, comme nous l'avons vu. C'est d'expliquer qu'à partir du moment où ces pêcheurs, s'ils ne répondent pas aux critères économiques du système actuel, disparaissent.

L'anthropologie est la seule science sociale qui étudie des faits dont la nature est complexe, qui ne relève jamais exclusivement d'une des disciplines scientifiques établies - géographie, histoire, économie... -, faits qui appartiennent à des systèmes et à des structures non-évidentes et en partie non observables par l'observateur non averti, par le sujet lui-même.

J'espère que l'aperçu général que je viens de donner du déclin de la petite pêche saint-pierraise et les quelques explications anthropologiques répondront à la question que se posaient, à juste titre, les biologistes de l'ISTPM (St-Pierre) constatant qu'un des facteurs du déclin de la petite pêche était de nature «culturelle», (MINET, FOREST, 1982).

Les anthropologues collaboreront avec les biologistes et les économistes pour, quand cela est nécessaire, trouver les «solutions» à une «crise» économique, pour établir les modalités de développement technique ou économique : passage d'une pêche artisanale à une pêche industrielle, par exemple. En effet, seule l'anthropologie qui explique les spécificités de chaque groupe, communauté, société, peut faire le lien entre la communauté et celui qui, parfois à juste raison, veut introduire une nouvelle technique, transformer une pratique. Les anthropologues - certains - ne sont pas des chercheurs qui renient l'évolution, les transformations, au nom d'une culture traditionnelle, etc., mais les anthropologues prennent en charge, avant le développement technique, économique, le développement social, soit : les conditions de vie conformes au développement de leur identité, de leur culture, de leur raison d'être. L'anthropologie, dans certaines occasions - aujourd'hui - peut jouer un rôle social, mais il est vrai, et c'est pourquoi leur aide est rarement sollicitée, que l'anthropologie peut aussi condamner certaines transformations politiques, techniques, économiques, qui n'ont entraîné, qui n'entraîneraient, que la disparition des communautés et cela au nom d'intérêts «supérieurs». Qui dit disparition, ne dit pas disparition physique ; à St-Pierre-et-Miquelon, les petits pêcheurs sont toujours en vie, ils ont perdu un moyen de vivre et les fondements de leur identité : la pêche côtière. Cela n'était pas obligatoire. Le développement économique de St-Pierre-et-Miquelon pouvait avoir lieu sans cette mort sociale.

A partir du moment où chacun d'entre nous défend pour soi et les siens le droit au travail et l'acquisition des meilleures conditions pour exprimer son identité, je crois qu'il est possible d'exiger la même chose pour les Saint-Pierrais et d'obtenir pour eux, ce qui me paraît encore un des fondements de l'identité, ce qu'on appelle aujourd'hui, le travail, quel qu'il soit, pêche ou autre. Accepter, au cours de leur survie, l'assistanat me paraît être un désintéret, voire une lâcheté ; désirer qu'ils poursuivent la pêche côtière - une utopie - culturelle ; mettre en place une activité qui leur donne les moyens de vivre, la seule exigence possible.

CLAUDE LÉVI-STRAUSS n'a pas voulu répondre quand on lui a demandé ce qu'il pensait du «génocide des Palestiniens» (France-Inter, émission du lundi 17 avril 1989), car il ne peut pas porter sur cette société un «regard éloigné», seule garantie d'un regard scientifique, qu'il ne peut pas porter non plus sur sa propre société !!! L'horreur de sa remarque a trouvé aujourd'hui une réponse dans les travaux anthropologiques que mènent bien des chercheurs dans leur propre société et qui ne camouflent pas leurs options politiques derrière un paravent faussement scientifique.

RÉFÉRENCES

EYNAUD P., 1986. Analyse du déclin de la pêche artisanale à St-Pierre-et-Miquelon, XII : 123 p. (rapport non publié).

MINET J.P., FOREST A., 1982. Rapport de synthèse. Assises régionales de la recherche et de la technologie à St-Pierre-et-Miquelon, St-Pierre-et-Miquelon : 44 p.

FILLEAU A., 1850. Mémoire sur la colonie de St-Pierre-et-Miquelon et sur les vrais moyens de consolider cet établissement, Paris.

RIBAULT J.-Y., 1968. Histoire des îles St-Pierre-et-Miquelon. - Des origines à 1814, St-Pierre, 145 p. - La vie dans l'archipel sous l'ancien régime, St-Pierre : 98 p.

BECHET R., 1982. Pour une identité saint-pierraise, Thèse de 3ème cycle - Paris IX - Vincennes : 259 p.